

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

M. McMullen propose, secondé par M. Somerville,—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant :

1. Les noms de chaque ministre de la Couronne, Haut-Commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889 ;

2. Le montant des deniers retirés par chacun d'eux sous les titres suivants :— Salaire, allocation sessionnelle, frais de voyage, dépenses de voitures, et toutes autres sommes retirées à tout autre titre chaque année, durant leur terme d'office ;

3. Le montant total payé à chacun pour toutes fins quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. Taylor propose comme amendement, secondé par M. Joncas,—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion comme paragraphe 4, savoir :—

4. Etat détaillé faisant connaître les fins pour lesquelles le montant reçu par chaque ministre de la Couronne, Haut Commissaire ou autres plénipotentiaire à l'étranger a été appliqué ou employé, et mentionnant en détail,—(1) les noms de tous les membres de la Chambre des Communes depuis la Confédération ; (2) le montant total reçu par chaque membre pour indemnité sessionnelle, frais de route ou pour tout autre objet ; (3) le montant dépensé par chaque membre pendant son séjour à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires, les noms des particuliers auxquels aucune somme ou sommes d'argent ont été payées et la raison du paiement ; (4) le montant dépensé par chaque membre de la Chambre des Communes pour frais de voyages en se rendant à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires ou en en revenant ; (5) les noms de ceux qui ont voyagé au moyen de permis de circulation et les noms des compagnies de chemins de fer qui les ont donnés ; (6) le nombre d'Adresses ou Ordres de la Chambre demandés par chaque membre, le coût de la préparation de chaque réponse, y compris les frais d'impression et ce qui a été fait ensuite au sujet de chaque réponse ; (7) le nombre de fois que chaque membre a parlé en Chambre, la durée de son discours, ce qu'a coûté au pays chaque discours prononcé, et sa valeur en se basant sur la longueur et le coût de chaque session ; (8) le nombre de motions et les noms des membres qui les ont proposées, à part les demandes de documents, et ce qui est advenu de ces motions après qu'elles ont été proposées ; (9) le nombre de votes donnés par chaque membre et le nombre de fois que chaque membre s'est abstenu de voter et les raisons de telle abstention, indiquant le caractère et la nature de chaque motion proposée, et, dans chaque cas d'abstention, si le député non-votant a eu le consentement de la Chambre pour s'absenter ; (10) de quelle manière la somme de \$500 votée comme indemnité supplémentaire en 1885 a été dépensé par chaque membre de la Chambre pour cette année, et quelle proportion de cette somme a été payée aux sociétés d'agriculture, en souscriptions aux fonds d'églises ou autres objets de charité, tel que promis par certains membres lorsqu'ils ont accepté ce supplément d'indemnité.

Et un débat s'ensuivant ;

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector Langevin, que le débat soit ajourné.

La dite proposition est alors retirée, avec le consentement de la Chambre, ainsi que l'amendement proposé et la motion principale.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des dépenses faites en rapport avec l'hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;

2. Le montant dépensé ;